RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 01134
Numéro SIREN : 805 152 329
Nom ou dénomination : CLEVACE

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2021 sous le numéro de dépôt 5709

2014 B 1134
31/12/2020

SAS CLEVACE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 46 rue Sault rue
62136 - RICHEBOURG
N°SIREN 805 152 329 - RCS ARRAS

Requête
à Monsieur le Président
du Tribunal de commerce d'Arras

Le soussigné

Monsieur Frédéric Delayen

Agissant en qualité de Président de la société SAS CLEVACE, SAS au capital de 5 000 euros, ayant son siège social au 46 rue Sault rue 62136 RICHEBOURG, n° SIREN 805 152 329 - RCS ARRAS.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société SAS CLEVACE a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2020.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux au plus tard le 31 juillet 2021 conformément au décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés, la Société n'a pu établir les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Fait à Richebourg
Le 20 juillet 2021

Signature

Papier issu de forêts gérées durablement - FSC - Doc Droit (267)

ORDONNANCE

RENDUE A LA REQUETE DE LA

SAS CLEVACE
46 RUE SAULT RUE
62136 RICHEBOURG

REFERENCES RCS : ***ARRAS B 805 152 329 2014B1134***

Nous, ***Jean Luc CARBONNIER*** Président du Tribunal de commerce d'ARRAS, assisté de Monsieur le Greffier de ce Tribunal JM PARMENTIER

Vu la requête qui nous est adressée en vue de voir prolonger le délai légal de tenue de l'Assemblée Générale annuelle devant statuer sur les comptes sociaux du dernier exercice social de la société requérante clos au 31/12/2020.

VU les dispositions du code de commerce,

ATTENDU que ladite société n'a pas déposé au Greffe les comptes de ses exercices sociaux pour les exercices clos les 31/12/2018 et 31/12/2019.

PAR CES MOTIFS :

Rejetons la requête présentée.

Ordonnons à la société requérante à procéder au dépôt au greffe de ses exercices clos les 31/12/2018 et 31/12/2019 et à présenter une nouvelle requête avec justification de la formalité accomplie.

Dépens à la charge de la requérante taxés à 32.79 €

ARRAS,
Le 27.07.21

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS (Pas-de-Calais)

Le greffier

LE PRESIDENT